

# Dynamiser le débat parlementaire

POLITIQUE Modification des règlements

**M**ais que fait réellement un député ? Ce sont ceux qui s'endorment dans l'hémicycle car il n'y a pas vraiment de débat ? » Cette réaction vient souvent à la bouche des citoyens qui ne comprennent plus nécessairement le rôle des parlements. A Bruxelles, la situation est d'autant plus complexe que trois assemblées, le parlement régional bruxellois, le parlement francophone bruxellois de la Commission communautaire française et le raad van de Vlaamse GemeenschapsCommissie, se réunissent pour effectuer leur travail législatif. Difficile de s'y retrouver sur ce qui a poussé les trois présidents de ces institutions, Charles Picqué (PS), Julie de Groote (CDH) et Carla Dejonghe (VLD), à réfléchir ensemble pour améliorer ce fonctionnement.

**« Nous devons nous interroger sur notre fonctionnement »**

CHARLES PICQUÉ

Dès septembre, à un rythme de deux fois par mois, un groupe de travail composé de deux représentants de chaque formation politique se réunira afin de lancer un processus de modification de leurs règlements respectifs. « Nous devons nous interroger sur notre fonctionnement, nos activités, notre rapport au citoyen,

d'une part afin de répondre, à notre niveau, à la crise de la démocratie représentative et d'autre part afin de renforcer la participation citoyenne, explique le président du parlement bruxellois, Charles Picqué. *Nous devons dynamiser nos assemblées, regrouper certains débats comme nous l'avons fait pour le thème du radicalisme. Il nous semblait donc logique de travailler ensemble sur ces dossiers.* » En groupant les travaux des trois entités, les présidents souhaitent affirmer le fait bruxellois en attachant ainsi la Région et les deux communautés. Ce groupe de travail examinera les propositions venant des différentes formations politiques mais les présidents ont déjà réfléchi à une série de changements possibles.

« Nous devons nous adapter à la société civile qui utilise de plus en plus les pétitions. D'ailleurs, l'indépendance belge s'est faite en partie grâce à une pétition, rappelle Charles Picqué. *Aujourd'hui, le parlement ne peut prendre en compte que celles qui lui sont directement adressées ce qui n'arrive pas souvent. Or, dans les débats, nous en parlons régulièrement. Nous pourrions activer une commission pour cela ce qui permettrait de renforcer le dialogue avec le citoyen en don-*

*nant une réponse explicative voire activer le fait de pouvoir être entendu. Idem pour les motions qui sont votées dans les différents conseils communaux.* » Les travaux permettront aussi d'examiner la manière de mieux impliquer les citoyens dans le travail législatif. Ainsi, la société civile pourrait introduire des amendements qui seraient débattus en commission.

Les présidents souhaiteraient aussi rendre public le débat sur les comptes de leurs institutions. « Nous voulons également dynamiser les débats, continue Julie de Groote. *Les députés pourraient plus interagir lors des interpellations mais nous devons encadrer les temps de parole. On parle de démocratie participative à tous les niveaux. Nous pourrions l'appliquer nous aussi. Nous imaginons organiser des débats communs ce qui n'est pas possible pour le moment. Pourtant, de plus en plus de débats deviennent transversaux et touchent les deux communautés et la Région.* » Les premiers résultats devraient être engrangés pour le mois de décembre mais rien n'empêche la tenue de ces réunions par la suite afin d'être dans un processus de modification en continu. ■

VANESSA LHUILLIER